L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 16 SEPTEMBRE 1891.

M X.... est, journellement, assailli par la meute de ses créanciers. L'autre jour, on sonne, le domestique ouvre la porte, et, avant que le visiteur ait prononcé une parole :

—Si vous venez laisser la facture, dit-il.

Le monsieur, surpris :

—La facture? quelle facture?

Le domestique, non moins surpris :

—Monsieur n'apporte pas de facture! Alors monsieur doit se tromper de porte.

Il paraît que plusieurs localités balnéaires, en France, se plaignent de ne pas être suffisamment, en chine, cet été. Pourquoi? Réponse d'un journal :

—Pas étonnant! On est fatigué des ârèves.

L'esprit d'autrefois :

Le marquis de F.... grand emprunteur et très connu pour ne jamais rendre, alla un jour chez le financier Samuel Bernard, et lui dit :

—Monsieur, je vais bien vous étonner; je suis le marquis de F...., je ne vous connais point et je viens vous emprunter cinq cents louis.

—Monsieur, répondit Samuel Bernard, je vous étonnerai bien d'avantage. Je ne vous connais et je vais vous les prêter,

Guibollard possède une femme dont le menton est orné d'une barbe luxuriante.

—Vous aurez dû prêter cette flore capillaire, lui fait observer quelqu'un.

—Ma foi, non, fait Guibollard; quand je l'épousai elle était encore imberbe.

Diplomatie enfantine.

Le sucre d'orge d'Yvonne est tombé sur le tapis.

—Oh! dit Robert, d'un ton compatissant; comme il est plein de poussière! Veux tu que je l'essuie un peu avec ma langue? Tiens, comme ça!

Avis.

65.100 Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1891.

LE consignataire certifie qu'il avait en reconvrement non vendu le billet du consignataire No 55—61—76, Classe J.10, Division No 1 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de cinq Mille Cent Piastres, le samedi, 12 septembre 1891 ; ce billet est vendu la somme de vingt-cinq sous au bureau de F. V. Gugatte 26 Passage Commercial, et que le montant en a été remplacé par sa présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

Nous : C. W. DELBLANC,
Caissier de la Banque de Commerce, Nouvelle-Orléans.
19 sept—17

Pour paraître prochainement, par LUCE-GAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre N. O.

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment

SOMMAIRE DU RECUEIL :—I Ils ne nous attrapent pas—II La tragédie (Dupes—III Le pouvoir (Le pouvoir—IV Laissez de l'argent—V Colère du peuple—VI. Le gouverneur en campagne—VII. Nouvelles du gouverneur—VIII. Triomphe de la Loterie—IX. Grande marche de la Loterie, sur l'air de la Marseillaise.

Le tout formant une brochure de propagande en faveur de la Loterie de la Louisiane.
23 août 1 — Dim Mar

PETITES ANNONCES.

LOUIS I. VEON, plombier, poseur de tuyaux, installations à gaz, marbrier, etc. Candélabres, globes toutes les qualités de rangs réparés. No 117 rue Douane, et de Bourbon. Route le Bourbon. Nouvelle-Orléans.
19 sept—1 mois

FLAUHERTY & CO., Imprimeurs, 124 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies imprimées et vendues depuis 25c le mille 13 mars—1 an

A LOUER.

LOCATION centrale, partie supérieure de maison, 134 Carondelet entre Carondelet et St-Charles, vingt chambres, bonne pour club ou pension. S'adresser B J Weber, 123 Royale.
30 août—1 mois—dim et jeudi

DEMANDER.

DEMANDER.—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans le 2me district, entre Royale et Remparts, Canal et Esplanade. Prix $20 à $40. Les propriétaires de résidences sûres sont priés de s'adresser à D. Dassiger agent de propriétés foncières, 31 rue Carondelet.
9 sept—71

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 270—Division E—Attendu que John B Vinet, administrateur public, a présenté une requête à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire de feu John Henry décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dit jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
16 sept—16 20 23 Greffier.

Succession de Henry Meinecke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37 271—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Meinecke, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
16 sept—16 17 Greffier.

Succession de M. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,916—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Stone, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 sept—11 16 20 Greffier.

Succession de William Swan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33 757—Division E. Attendu que Marie Sophie Swan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Swan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dits jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
10 sept—10 15 19 Greffier.

Succession de M. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,916—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Philip S. Stone, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
13 sept—12 17 20 Greffier.

Succession de August Villeroin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,746—Division D—Attendu que Gustave Villeroin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu August Villeroin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dit jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 sept—10 15 19

Succession de Mme Marguerite K. Farrell, veuve de Philip G. Morehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,405—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald précédemment nommé exécuteur dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 sept—8 13 17 Greffier.

Succession de J. R. Salavi

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,767—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Salavi, notaire à Angelo Bocola, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
11 sept—11 16 20 Greffier.

Succession de Mme Emilien Locke, veuve de Samuel Locke

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 194—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Edgar Grimm, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
15 sept—15 20 24 Greffier.

Succession de Mme Estelle Dumez veuve de Adolphe Gaillette en première noce et en seconde noce de John M. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,206—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par William H. Grunewald précédemment nommé exécuteur dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 sept—8 13 17 Greffier.

Succession de F. H. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,761—Division A—Attendu que Jacob L. Schmandt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Schmandt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dits jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
8 sept—8 12 16 Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 15 SEPTEMBRE—CLASSE No 318

Tirage de 4 heures P. M.

47 32 77 73 32 78 11 21 30 8 19 81 44 —

Les tirages et dessous qui liés dans tous les principaux journaux, se vendent en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ce 15 septembre 1891—4 heures P. M.

J. A. ROUSSEAU
W. P. PINCHARD
DAN. A. WILSON
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout bas des dessus tous les journaux.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa dotation a été reconnue comme étant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire écrasant.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples qui lieu tous les mois du mois de l'année, et sont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée aussi qu'il sont :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, ce certificat auquel nous jugeons le bon nimile de nos MEMBRES.

G. T. Beauregard
J. Ewing
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie tout tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

M. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LARAUX, Prest. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,124 Lots de montant $1,034,600

PRIX DU BILLET.

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Vous pouvez se nous paierons tous les frais et nous vous enverrons de suite les BILLETS ou les LISTES DE LOTS, en voyez à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès agissant passé dans les défendant le service d'un mailé, l'envoi par la Loterie, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots. Depuis ce que les Tribunaux nient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales menaçaient saisir et livrer toutes lettres de MANDAIRES adressées à Paul Conrad, mais ils ont fermé pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à nos adresses.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les Agents de localités après chaque tirage et notre Vente par Express, sans frais nouveau.

ATTENTION ! ! ! Le Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé 27 Avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera définitivement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'en 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a lieu de spéculer inférieure et malhonnête à vendre sur le marché pour lequelle les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention et se prémunir en achetant seulement des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le chance de les annoncé.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

2,124 Lots de montant $1,034,600

PRIX DU BILLET.

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Vous pouvez se nous paierons tous les frais et nous vous enverrons de suite les BILLETS ou les LISTES DE LOTS, en voyez à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein et faites la signature lisible.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

vs.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1e Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés sous les numéros d'ordre cinq cent quatre-vingt-onze [591], six cent soixante-sept [667], sept cent vingt [720], huit cent [801], huit cent soixante-douze [872], neuf cent quarante-six [942], neuf cent quatre-vingt quinze [995], mille quatre-vingt-neuf [1089], onze cent quarante-trois [1143], douze cent trente neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No douze cent quatre-vingt-dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir :

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les douze compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Derbigny, et est divisé en vingt-six terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Derbigny, et est divisé en vingt-six terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solitude, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solitude.

Le carré No 872 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Génie, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Génie.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Colestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Colestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Génie, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Génie.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Forte, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Forte.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Forte et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux lucies, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Forte et Vertu.

Le carré No 1297 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Delphine et est composé de vingt-trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux lucies, lesquels deux vingt-trois terrains mesurent ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Pologne, deux cent vingt huit pieds de façade sur Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Vertu, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur Delphine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 591 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 667 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Derbigny, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 720 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Derbigny, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 801 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solitude, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solitude.

Un autre morceau de terre dans le carré No 872 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Génie, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Génie.

Un autre morceau de terre dans le carré No 942 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Colestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Colestine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 995 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Génie.

Un autre morceau de terre dans le carré No 1089 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quatre-vingt-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Génie.

Un autre morceau de terre dans le carré No 1143 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Forte, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Forte.

Un autre morceau de terre dans le carré No 1239 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Forte et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux lucies, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Forte et Vertu.

Un autre morceau de terre dans le carré No 1297 ; lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Delphine et est composé de vingt-trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux lucies, lesquels deux vingt-trois terrains mesurent ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Pologne, deux cent vingt huit pieds de façade sur Kentucky, trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Vertu, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur Delphine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Josephine et Vertu ; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux lucies, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky ; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Mathilde, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Josephine et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Vertu.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 ; lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Josephine et Génie, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux lucies, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky ; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Mathilde, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Josephine et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Johnson et Forte ; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux lucies, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Kentucky ; trois cent quarante-un pieds quatre pouces et six lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilde ; deux cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade sur Johnson ; et trois cent trente pieds de façade sur Forte.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Josephine et Vertu ; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux lucies, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky ; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Mathilde, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Josephine et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Vertu.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 ; lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Vertu et Delphine ; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux lucies, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky ; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Mathilde, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Vertu et deux cent quarante sept pieds, six pouces et sept lignes de façade sur la rue Delphine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1142 ; lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Vertu et Delphine ; le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux lucies, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Kentucky ; trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Mathilde, deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur la rue Vertu et deux cent quarante sept pieds, six pouces et sept lignes de façade sur la rue Delphine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240